

BULLETIN D'INFORMATIONS

Janvier 2024



Mot du Maire

Chères Maransinoises, chers Maransinois,

Sans vouloir paraître plus rural que nécessaire en ce début d'année, après bientôt 4 années de mandat, j'aimerais vous dire qu'un conseil municipal c'est un peu comme un jardin. Vous pouvez l'organiser comme on organise un jardin à la française ou bien comme un jardin à l'anglaise.

Un jardin à la française repose sur une organisation très géométrique. Tout est bien rangé. Avec de belles allées bien droites, de belles bordures, de beaux arbustes bien taillés, où chaque chose est à sa place et où il y a une place pour chaque chose.

Mais un jardin peut tout aussi bien être organisé à l'anglaise et c'est vrai que vu de l'extérieur cela peut faire un peu fouillis. Les allées sont sinueuses, les plantes sont mélangées, les arbustes poussent librement ... mais tout est là.

Chères Maransinoises, chers Maransinois, vous avez bien sur compris que le jardin de notre conseil municipal est organisé à l'anglaise. Et si les conseillers municipaux ne sont pas toujours bien rangés derrière moi, cela ne veut pas dire qu'ils sont absents. Sachez que le moment venu, ils sont tous là.

Je voudrais ici leur rendre hommage car donner de son temps pour les autres devient rare. Lorsque vous êtes jeune, en activité, en famille, s'engager pour les autres mérite le respect de tous.

Mais ce qui vaut pour les jeunes vaut pour tous et toutes car être au conseil municipal, être membre d'une association, être gendarme, être pompier, être institutrice c'est être au service de tous sans compter son temps, c'est être au service du public. Le service public si décrié aujourd'hui mais si indispensable à notre vie en société.

Pour en venir maintenant à des choses moins bucoliques je voudrais vous dire que tout au long de l'année 2023, nous avons continué notre petit bonhomme de chemin.

En tout début d'année 2023 la commune a acheté en cœur de bourg, la maison Bertet avec l'objectif de pouvoir créer des salles de réunion en rez-de-chaussée qui seraient mises à disposition de la maison de santé et des associations, d'y créer un local commercial et à l'étage de réhabiliter un logement. Il nous reste maintenant à trouver les ressources pour financer ce projet qui sera étalé sur plusieurs années sans doute.

A la mi-année nous avons mis en place ce que l'on appelle un « dispositif de recueil » qui vous permet de venir désormais de faire établir votre carte d'identité ou votre passeport à la Mairie de Maransin. Nous nous sommes portés candidats pour offrir un service de proximité essentiel à tous nos concitoyens qu'ils soient résidents de Maransin ou d'ailleurs. C'est cela la solidarité.

Lors de la rentrée 2023, nous avons rouvert une classe à l'école de Maransin après l'avoir perdu. Merci à nos amis de Lapouyade et merci à nos amis de Tizac qui ont su se mobiliser. Vous aurez noté que nous avons peu communiqué sur cette ouverture. Point d'article triomphateur dans les journaux, il faut savoir rester modeste et surtout ne pas insulter l'avenir comme vous le verrez ci-après.

Je souhaite ici remercier la commune de Lapouyade et son équipe municipale qui sait se montrer généreuse et qui prend plus que sa part dans le fonctionnement de notre regroupement pédagogique.

A la rentrée 2023 nous avons aidé à la réouverture de notre épicerie, et je salue notre nouvel épicier et sa petite famille. Nous vous encourageons à faire travailler notre épicerie parce que nous savons qu'une épicerie dans un petit village, ce n'est pas simple, mais ce service est essentiel à la vie du village.

Enfin, à la fin de cette année nous avons enfin réalisé notre City stade en réhabilitant un des 2 terrains de tennis et en aménagement le second, beaucoup plus endommagé. Il n'est certes pas encore inauguré parce qu'il reste encore quelques travaux. Nous ne vous oublierons pas car vous serez conviés à son inauguration au printemps

Je vous ai parlé de l'école, de l'épicerie je vous ai parlé de notre city stade. Manque à ce tableau le point sur notre carte communale.

On attribue à bien des gens, et parmi ces gens il y a un certain Adolphe Thiers, qui fut Président de la République, cette formule selon laquelle « Gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir c'est courir à sa perte ».

Une carte communale c'est prévoir, mais pas pour demain ni pour après-demain mais pour après après demain !

Ainsi selon les dernières statistiques publiées par l'Insee, les naissances en France ont baissé tous les ans entre 2015 et 2020 et après une légère augmentation en 2021 (+0,9%) la tendance à la baisse s'est confirmée en 2022 (-2,2%). Les naissances sont ainsi inférieures en 2022 de 20,8% par rapport à 1971 (forte natalité de l'après-guerre) et de 12,8% par rapport à 2010 (dernier point haut avant la baisse).

A la rentrée de 2023, 67 fermetures de classes en primaires ont donc été annoncées en Gironde. Nous saurons dans quelques semaines le programme pour la rentrée 2024.

Dans ce contexte comment devons-nous nous projeter à 5 ans ? Comment interpréter nos propres statistiques : 5 naissances à Maransin en 2023 contre 9 naissances en 2022, 2 naissances à Lapouyade en 2023 contre 6 naissances en 2022, 0 naissance à Tizac-de-Lapouyade en 2023 contre 2 naissances en 2022 ?

Nous sommes donc passés de 17 naissances en 2022 à 7 naissances en 2023 sur nos territoires.

Comment construire une école du futur sans définir ce futur à l'échelon de notre regroupement pédagogique ?

Une carte communale c'est aussi faire place à des équipements collectif et notamment de santé, car si nous avons peu de certitude quant au futur de nos écoles nous avons une certitude sur le besoin en santé de nos populations. Notre maison de santé connaît un grand succès mais saurons-nous garder nos médecins ? Saurons nous accueillir de nouveaux médecins ? Je tiens à remercier ici les équipes de la maison de santé qui se démènent pour nous offrir le meilleur et qui résistent à la tentation de se relocaliser.

Une carte communale c'est enfin faire face à des injonctions paradoxales.

On nous demande de viser un objectif de zéro artificialisation nette, mais on nous demande en même temps de définir des zones d'implantation des énergies renouvelables !

On nous demande pour des raisons de prévention des risques incendies de maintenir les bords des routes en parfait état d'entretien mais on nous demande dans le même temps de ne surtout pas faucher les fossés dans un souci de préservation de la biodiversité.

On nous demande de préserver la vocation rurale et viticole de la commune mais comment ne pas voir la détresse de nos viticulteurs qui après la grêle de 2022, le mildiou de 2023, font face à un marché du vin qui s'effondre ?

On nous demande de maintenir la vie en zone rurale mais on veut nous supprimer notre bureau de poste !

Mais tout cela ne nous empêchera pas de continuer notre petit bonhomme de chemin.

En 2024, nous commencerons l'aménagement de la maison Bertet, nous veillerons à notre école, nous consoliderons le pôle santé de Maransin, nous serons attentifs à notre épicerie,

nous devons finaliser notre carte communale et mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite tous les bâtiments communaux.

Enfin l'année 2024 va nous obliger à procéder à la modification de toutes les adresses de la commune, la dénomination des voies et la numérotation des maisons vont donc être revues.

Cette obligation vise à améliorer l'accessibilité, la réponse en cas d'urgence et la facilitation des services en ligne pour les citoyens. Les communes sont « invitées » à se conformer à ces nouvelles directives pour le bien-être de leurs habitants et l'efficacité de leurs services.

Il est certain en tous les cas que l'adressage actuel suppose d'être bien informé pour savoir qui est où, ce qui ne va pas sans poser de problème lorsque la nuit des services d'urgence cherchent telle personne à tel endroit.

Cela sera sans doute pénible mais rassurez-vous nous ne ferons pas cela tout seul dans notre coin,

Un début d'année, période de vœux, c'est aussi le temps des remerciements.

- ✓ Merci à la Cali qui nous soutient moralement et financièrement,
- ✓ Merci au département et à son président qui nous soutient moralement mais aussi financièrement.
- ✓ Merci à l'association des maires ruraux de Gironde qui nous représente et défend nos territoires.
- ✓ Merci aux services de la préfecture et à notre sous-préfet qui répond présent quand nous sommes dans la difficulté.
- ✓ Merci à nos institutrices, à nos gendarmes, à nos pompiers et à nos agents municipaux.
- ✓ Merci aux conseillers municipaux pour leur engagement.

Il me reste au nom du Conseil municipal à vous souhaiter une année 2024 douce et paisible dans ce monde si turbulent et comme je vous le disais l'an passé lors des vœux, n'oubliez jamais que dans notre devise républicaine il y a ce beau mot de « fraternité ». Soyez donc fraternels, solidaires et bienveillants en cette nouvelle année.

Votre Maire

Nos jeunes diplômés

Cette année encore, le samedi matin 21 octobre, la municipalité a honoré les jeunes de la commune qui ont obtenu un diplôme ou une distinction au cours de l'année scolaire passée. C'est la première adjointe Michèle Autier, accompagnée d'élus, qui a eu le réel plaisir, en tant qu'ancienne enseignante, de recevoir et de féliciter les jeunes qui s'étaient signalés en mairie, accompagnés de leurs parents.



Il s'agit de

- Erik Vittet, brevet des collèges, mention très bien
- Léa Berenguier Schell, brevet des collèges, mention très bien
- Camille Faravel, brevet des collèges
- Lina Faravel, brevet des collèges
- Ilan Dufort, brevet des collèges
- Floriane Blanchet, baccalauréat, mention assez bien.

Tous ces jeunes poursuivent leurs études, ce qui montre que notre petite école rurale a bien rempli sa mission.

Les diplômés ont tous reçu un sac rempli d'objets divers, offert par la mairie.

Commémoration du 11 novembre

Le 11 Novembre 1923, à 18 heures, André Maginot, ministre de la guerre et des pensions allumait pour la première fois la Flamme du souvenir, depuis elle ne s'est jamais éteinte.

Après avoir été partager ce moment de mémoire à Tizac de Lapouyade à 10 heures, la 105^{ème} commémoration s'est déroulée à 10h30 à Maransin, en présence des Maires des communes voisines de Lapouyade et Tizac de Lapouyade, d'anciens combattants et d'administrés des 3 communes,



d'enfants de notre RPI et de nos amis les pompiers. Sous la direction de notre

Maire, une jeune Maransinoise a fait lecture de « La Lettre » en hommage aux poilus et une gerbe a été déposée par des enfants de l'école au pied du monument aux morts. A la fin de la cérémonie, les participants se sont rendus au monument au morts de Lapouyade.



La fin des cérémonies du souvenir a été marquée par un verre de l'amitié offert par la municipalité de Lapouyade que nous remercions vivement

Halloween

Le mardi 31 octobre, petits et grands sont venus à Maransin pour participer à la première « soirée halloween » ! Cette fête celtique d'origine irlandaise, popularisée aux Etats-Unis, est bien implantée en France depuis des années et Maransin n'y échappe pas.

Le programme des festivités à Maransin :

➤ **Récolte de bonbons dans le Bourg de Maransin et ses alentours**

« Un bonbon ou un sort ? » Plus de 60 enfants déguisés en vampires, sorcières, monstres...sont allés de maisons en maisons pour récolter les friandises tant attendues !



➤ **Boom d'halloween à la salle municipale**

Après l'effort, le réconfort... une boum attendait les plus motivés pour continuer la fête. Musique, buvette animaient la soirée. Un coin atelier créatif était également mis en place. Pour les plus courageux, un concours de gâteaux « terrifiants » était ouvert avec récompense pour féliciter les « chefs pâtisiers »



Merci à l'association des parents d'élèves du RPI de s'être joint à la municipalité afin d'organiser cette activité à Maransin.

Nous vous donnons rendez-vous le 31 octobre 2024 pour recommencer l'aventure !

Distribution des colis de Noël

Les 21, 22 et 23 décembre 2023 Michèle AUTIER et Karine GINET ont eu le plaisir de distribuer 119 corbeilles de fruits à nos habitants âgés de 70 ans et plus.



Ces superbes corbeilles, réalisées par Libourne-primeurs dont le Directeur fut un enfant de Maransin, Frédéric Lamouroux, ont reçu un très bel accueil de la part de tous.

Nous espérons que leur dégustation a agrémenté leurs fêtes de fin d'année.



Afin de nous aider dans notre distribution, colis ou communications, nous vous serions reconnaissants d'inscrire vos noms sur vos boîtes aux lettres et de vous équiper d'une sonnette. Merci par avance

Noël à l'école



Le 22 décembre, notre école a fêté Noël. La municipalité, représentée par Michèle AUTIER et Karine GINET est venue distribuer cadeaux et chocolats. Puis, dans une cantine aux airs de fête, les enfants ont pu profiter d'un goûter « à l'ancienne » : chocolat chaud, chouquettes, mandarines... tout cela en remerciant Monsieur le Maire, qui malade ce jour-là, n'avait pas pu participer à l'évènement.



Noël au village

Dimanche 17 Décembre le Père Noël s'est invité à l'épicerie de Maransin, à cette occasion, le Père Noel a distribué des chocolats, pris les commandes de cadeaux pour les plus sages et fait de belles photos avec nos administrés sans distinction d'âge !!!



Concert de Noël dans notre église

Le samedi 16 décembre, pour la deuxième année consécutive, l'ensemble vocal Aquistriae sous la direction de Laurent Ottaviani, a donné un concert dans notre église. Une centaine de personnes a pu apprécier un programme très varié : chants du XVIIIème siècle, chants traditionnels français ou étrangers : on a pu entendre de l'aveyronnais ou du provençal, mais aussi de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol, de l'ukrainien, du russe, ...



Un très joli moment qui s'est terminé par un vin chaud accompagné de sablés et de chouquettes offerts par Monsieur le Maire.

Repas des aînés

Le Repas des Aînés aura lieu le 18 février 2024 à la salle des Fêtes de Maransin. Si vous



avez 65 ans ou plus, vous devriez avoir reçu début janvier une invitation, n'oubliez pas de vous inscrire ! Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment très convivial.

Si vous êtes dans cette tranche d'âge et que vous n'avez pas reçu l'invitation le 31 janvier 2023, signalez-vous à la mairie.

La dernière réalisation de 2023 : Le city stade



Comme vous l'avez peut-être remarqué les travaux du City Stade ont bien avancé. Ce projet est né dès le début du mandat, les élus voulaient faire revivre et redonner un coup de jeunesse aux deux terrains de tennis qui n'étaient plus fonctionnels. Le conseil a décidé d'élargir le choix de sports et de conserver un terrain de tennis, celui le moins endommagé pour limiter les coûts. L'argent ! Les

subventions ! Les mois qui passent ! Enfin, le voilà notre City stade ! Foot, hand, volet, basket, ballon prisonnier, ... Des tas de possibilités pour faire plaisir à un public plus large, associations, écoles, ... L'accès est libre à tous dès à présent. L'aménagement n'est pas tout à fait fini, le terrain de tennis qui a été rénové va recevoir un traitement anti mousse, une piste de course va être créée autour de l'infrastructure puis le grillage de clôture pourra être installé afin d'achever le complexe sportif.



Date importante à noter sur vos agendas : le 5 MAI 2024 inauguration du City Stade

A cette occasion, une randonnée à Maransin sera proposée en matinée en collaboration avec Tizac Initiatives. Le reste de la journée est en train de s'organiser, afin qu'elle soit riche en sport, en rencontre, en découverte, ...

Merci aux associations, aux particuliers qui voudraient venir nous proposer des animations, activités, concours lors de cette journée de se faire connaître auprès de Madame GINET Karine 06.10.02.40.36 ou par mail ka.ginet@gmail.com

Animations à la Bibliothèque

Nos enfants ont du talent et de la créativité !

Voici quelques créations sur les thèmes d'Halloween et de Noël



Les animations 2024

Carnaval : 10 Février (cette animation aura lieu à l'école en collaboration avec les enseignantes)

Pâques : 23 Mars

Fêtes des Mères : 25 Mai

Fêtes des Mères : 8 Juin

Halloween : 19 Octobre

Noel : 14 Décembre



Le nombre de places est limité, n'oubliez pas d'inscrire vos enfants auprès de Carène, vous serez prévenus par Panneau Pocket, site internet et dans les cahiers d'école.

L'ASEPT



L'Association santé éducation et prévention sur les territoires (Asept) organise à nouveau des ateliers gratuits à Maransin.

Les cycles d'ateliers sont mis en place pour des groupes de 10 à 15 personnes, s'engageant à suivre la totalité du programme : Mon âge face aux idées reçues, Ma santé : agir tant qu'il est temps, Nutrition : la bonne attitude, L'équilibre en bougeant, Bien dans sa tête, Un chez moi adapté, un chez moi adopté.

1. Ateliers Nutri Activ'

6 séances hebdomadaires de 2h

Sur inscription / gratuit.

Des conseils pour comprendre l'intérêt d'associer de bonnes habitudes alimentaires à une activité physique régulière.

Du Mardi 16 Janvier 2024 au Mardi 20 Février 2024 de 10h00 à 12h00

2. Ateliers Vitalité

6 séances hebdomadaires de 2h30

Sur inscription / gratuit.

Ils permettent d'approfondir certaines thématiques de santé. Conçus de manière pédagogique, ces modules sont animés par des professionnels et s'appuient sur une

méthode interactive, conjuguant contenu scientifique, conseils pratiques et échanges collectifs.

Du Mercredi 06 Mars 2024 au Mercredi 10 Avril 2024 de 14h00 à 16h30

3. Ateliers Form'bien-être

7 séances hebdomadaires de 1h30

Sur inscription / gratuit.

Ces ateliers permettent d'approfondir certaines thématiques de santé pour redécouvrir le plaisir de sentir son corps et de le guider afin d'obtenir un mieux-être autour de 5 thèmes : Respiration, Posture, Souplesse, Gestion du stress, Sommeil. Les ateliers sont assurés par des professionnels, spécialistes de l'activité physique adaptée aux seniors.

Du Jeudi 12 Septembre 2024 au Jeudi 24 Octobre 2024 de 10h00 à 11h30

Inscription sur le site de l'ASEPT, si vous avez besoin d'aide prenez contact avec la mairie nous vous aiderons avec plaisir.

Rappels utiles :

1. Le fonctionnement de votre mairie

1.1 Le secrétariat

Cathy, Carène et Marie sont à la disposition du public.

Du mardi au vendredi de 9 h à 12h et de 14 h à 17h30, Marie est dédiée aux cartes d'identité ou passeports et reçoit sur rendez-vous selon une procédure qui nous est imposée par les services de la préfecture. **Avant de la rencontrer**, une pré-demande en ligne devra être réalisée sur le site : <https://ants.gouv.fr>. Il est souhaitable d'imprimer le document joint au mail de confirmation et la pré-demande (ne pas découper ni coller la photo, ni signer ce document).

Si vous ne pouvez pas imprimer la pré-demande, merci d'en relever le numéro. Grâce à cette pré-demande, la Mairie récupérera vos informations. Pour le passeport, ne pas oublier de prendre le timbre fiscal en ligne.

Prendre ensuite rendez-vous via le site [rendezvousonline](#) (autant de rendez-vous que de dossiers à traiter). Vous pouvez vous inscrire sur les créneaux disponibles via ce site. Vous recevrez un email de confirmation pour le rendez-vous.

1.2 Les élus :

Vous pouvez rencontrer vos élus, Maire, Adjoint, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat.

Dans les petites communes comme la nôtre, les élus ne sont pas « en poste » dans un bureau qui leur serait affecté à la mairie pendant les plages horaires d'accès au public. Maire ou Adjoint n'étant pas un métier, ils sont au travail :

- Soit parce que ce sont des actifs dont le métier impose des obligations : c'est le cas de Monsieur le Maire qui consacre ses jours de liberté, en principe le jeudi, vendredi et le samedi (souvent le dimanche), à sa fonction de Maire et reçoit ses administrés sur rendez-vous le vendredi ou de son 2^{ème} adjoint, M. Blanchet qui passe en mairie avant ou après son travail.

- Soit parce qu'ils sont sur le pont : c'est le cas de la première adjointe, Mme Autier, retraitée certes mais qui consacre beaucoup de temps au service de ses concitoyens, passe tous les jours en mairie, vient sur site dès qu'on l'appelle (par exemple pour une signature urgente) et occupe le reste de son temps dans l'action (réunions, école, action sociale auprès des plus démunis, auprès des anciens, comptes-rendus, ...)

En bref, vos élus gèrent (365 jours par an, de jour comme de nuit parfois) le quotidien d'une commune rurale, non pas depuis la mairie dont ils ne sont jamais très loin mais sur le terrain. C'est avec plaisir qu'ils restent joignables si vous en exprimez le besoin et à votre disposition pour tout rendez-vous que vous pourriez solliciter.

2. Attention aux incinérations

Nous sommes classés en ZONE FORESTIERE :

Les **incinérations** sont **INTERDITES** systématiquement, **à toute époque et à toute heure de l'année.**

3. Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres de toutes espèces, les haies ... qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Article 673 du Code Civil : Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Entre voisins soyons courtois et respectueux

Vie Locale

Comment gérer nos déchets ?

CAUCHEMAR EN CUISINE ?

Le tri à la source des biodéchets devient obligatoire à partir du 1er Janvier 2024 !



Un composteur dans ma cuisine déjà trop petite ???

Ramenez-vous !
Ce n'est pas ce qu'impose la loi !
Ce qu'elle dit :

À partir du 1er Janvier 2024, tous les Français devront disposer, à proximité, d'une solution de tri de leurs biodéchets.

Plusieurs solutions existent

Points d'apport collectif (aériens)

Colonnes enterrées

Composteurs partagés

— et plein d'alternatives originales pour le compostage individuel !

Bokashi

Composteur

Combrumposteur

Pour connaître les solutions qui existent autour de votre lieu d'habitation, rapprochez-vous des services du SMICVAL.

→ www.smicval.fr

Vos restes alimentaires ne sont pas des déchets ! Ils représentent une matière organique qui sert à nourrir les sols et à produire de l'énergie via le phénomène de méthanisation.

TRIONS-LES, POUR MIEUX LES RECYCLER !



Le saviez-vous ?

A compter du 1er janvier 2024, nous sommes tous censés avoir la possibilité de trier à la source nos déchets organiques.

Le SMICVAL propose des aides financières dont voici quelques exemples :

1. ACHAT DE MATERIEL TRI DES RESTES ALIMENTAIRES OU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Aide : 50 % du prix d'achat, aide plafonnée à 75 €

Pour en bénéficier, la demande de subvention devra comporter les éléments suivants :

- Justificatif de domicile,
- RIB du bénéficiaire,
- Facture d'achat nominative.

Autre solution : Le SMICVAL fournit gratuitement des composteurs individuels à ses usagers à la suite d'une formation d'une heure (www.smicval.fr/calendrier-formationen).



QUELQUES IDÉES REÇUES

- **Le compost attire les rats** : La mise en place d'un composteur n'attire pas les rats. Si je vois des rats dans un composteur, c'est qu'ils étaient déjà présents sur le site avant. Pour les faire partir : je brasse régulièrement et j'installe une grille métallique au fond du composteur.

- **Le compost pue** : si mon compost dégage une mauvaise odeur c'est qu'il est mal géré et qu'il y a un problème de décomposition anaérobie ou un déséquilibre dans les apports. Le conseil : je brasse régulièrement et j'apporte du carbone (branches, feuilles, papier, carton, etc.) si nécessaire

2. ACHAT D'UN KIT MULCHING OU D'UNE TONDEUSE MULCHING

Le mulching consiste à passer la tondeuse avec une lame spéciale qui permet de tondre sans ramassage, en broyant finement l'herbe et en l'étalant. En magasin on trouve généralement le choix entre une tondeuse mulching ou une tondeuse avec un bac de ramassage mais disposant de l'option mulching. Par ailleurs, il existe des tondeuses sur lesquelles il est possible d'ajouter un kit mulching.



Le SMICVAL vous propose donc une aide pour acquérir ce type de matériel. Cette **aide s'élève à hauteur de 50% du prix d'achat et elle est plafonnée à 80€.**

Pour en bénéficier, la demande de subvention devra comporter les éléments suivants :

- Justificatif de domicile (réservé uniquement aux habitants du territoire du Smicval)
- RIB du bénéficiaire ;

– Facture d’achat nominative présentant la mention « mulching », sauf exception pour les robots tondeuses. L’achat du matériel ne devra pas être antérieur au 1er novembre 2022.

3. ACHAT INDIVIDUEL D’UN BROYEUR DE VEGETAUX

Avec le broyage, vous pouvez réduire le volume de vos branchages d’environ 70 kg/an. Il permet de réutiliser directement les branchages sur place, en paillage, en apport de matière brune pour le composteur, en allée végétale, pour la constitution d’un massif et bien d’autres utilisations ! La mise en œuvre est facile et rapide à domicile. Il permet un traitement homogène de tous les branchages et est un bon apport de carbone pour le compostage et le sol.



Le broyeur devra avoir une puissance minimale de 2,2 Kw ou équivalence en conversion selon le type de moteur (CV, ...).

Cette aide s’élève à 25 % du prix d’achat, aide plafonnée à 150 €.

Pour en bénéficier, la demande devra comporter les éléments suivants :

- Justificatif de domicile (réservé uniquement aux habitants du territoire du Smicval),
- RIB du bénéficiaire,
- Facture d’achat nominative.

Cette aide n’est pas cumulative avec une autre et un foyer ne pourra bénéficier qu’une seule fois de l’une de ces aides.

4. ACHAT DE POULES (AU MINIMUM 2)

Aide : 50 % du prix d’achat, aide plafonnée à 20 €



Pour en bénéficier, la demande de subvention devra comporter les éléments suivants :

- Justificatif de domicile,
- RIB du bénéficiaire,
- Facture d’achat nominative,
- Charte d’engagement signée.

5. ACHAT D’UN POULAILLER

Aide : 50 % du prix d’achat, aide plafonnée à 75 €



Pour en bénéficier, la demande de subvention devra comporter les éléments suivants :

- Justificatif de domicile,
- RIB du bénéficiaire,
- Facture d’achat nominative,
- Charte d’engagement signée.

Plus d’infos sur www.smicval.fr

Pour faire la demande, rendez-vous sur votre espace personnel SMICVAL

À RECYCLER



Tous les papiers



Tous les emballages en métal



Tous les petits cartons



Tous les emballages en plastique et polystyrène

À COMPOSTER



Restes alimentaires - épluchures
fleurs fanées - coquilles d'œufs broyées



Dosettes souples de café - sachets de thé
essuie-tout - serviettes et mouchoirs en papier



GUIDE DU TRI

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?



À RECYCLER



Bouteilles en verre - bocaux - flacons
vidés non lavés sans bouchons et couvercles



VERRE



smicval
www.smicval.fr

À RECYCLER



Vêtements - chaussures - linge
propres et emballés
dans des sacs plastique



TEXTILE

À JETER



Objets divers - couches
lingettes - vaisselle

DONNER



Vous souhaitez donner
des objets ou matières
encore en bon état dont
vous n'avez plus l'utilité ?
Déposez-les dans les
Mini-SMK du territoire*



EN PÔLE RECYCLAGE



Cartons

Équipements électriques
et électroniques
(lampoues, machine à laver,
jouets, informatique, outils...)



Métaux
(ustensiles de cuisine,
table à repasser, véto...)



Déchets du bâtiment
(matériaux, gravats, plâtre,
moquette, sanitaires...)



Mobilier
(lampes, tables, armoires,
canapés, fauteuil...)



Végétaux
(hors tontes et feuilles)



Déchets divers
(radiographies,
vaisselle cassée, pneus...)



Déchets dangereux
(acides, aérosols,
produits phytosanitaires,
filtres à huile de voiture,
restes de peintures...)



Bois
(cagettes, palettes,
morceaux de bois...)



*Pôles Recyclage de La Roche Chalais, Saint Seurin sur l'Isle, Saint Denis de Pile, Vérac, Saint Gervais, Saint Mariens, Libourne Ballastière et au sein du SMICVAL Market de Vayres.

Attention, les bouteilles de gaz, les produits explosifs, les solvants ainsi que l'amiante ne sont pas acceptés en Pôle Recyclage. RDV sur www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr pour avoir la liste des organismes spécialisés en charge de les traiter.

Annuaire de Maransin

Les professionnels de santé :



La maison de santé pluridisciplinaire :

2 avenue des anciens combattants

Secrétariat : **05.57.49.41.03**

secretariatmaisonsantemaransin@gmail.com

- Médecins généralistes : 05.57.49.41.03
 - Dr Moraud : 06.81.96.94.12
 - Dr Lenoir : 06.80.87.54.87
- Infirmières : 05.57.32.14.54
- Kinésithérapeute : 06.37.75.64.63
- Sage-femme : 06.62.71.10.14
- Diététicienne : 06.95.83.76.33
- Psychologue : 07.49.51.49.34
- Psychologue gérontologue : 06.61.52.20.37
- Pédiacre-podologue : 05.57.49.41.03

La Maison de Santé est ouverte :

- Lundi - vendredi : 8h - 20h
- Samedi : 8h - 12h



Pharmacie de Maransin

27, Le Bourg, – Tel : 05 57 49 41 05

Accueil Public :

Lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Le samedi de 09h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30



Ambulances Manon

1, bis Landournerie

Contact : 05 57 69 17 76



Cabinet infirmier Tourette Vauthier

9 bis avenue des anciens combattants

Tel : 07 87 66 52 59

L'agriculture

Château Bois Noir

1, lieu-dit Bois Noir

Contact : 05 57 49 41 09

Mr Marque – Château Maison Noble

1, Maison Noble

Contact : 09 53 25 44 35 – Fax : 09 58 25 44 35

<http://chateau-maisonnoble.com/fr.html>

Fabrice Lhuillier

1, Château Croix Le Grand Barail

Contact : 05 57 49 40 37 – Fax : 05 57 49 40 37

Mail : fablhuillier@hotmail.com

Alan Johnson-Hill

Château Méaume

3, lieu-dit MEAUME

Contact : 05 57 49 41 04

Didier Sautereau

3 lieu-dit la Sauzerade

Contact : 05 57 49 45 50

Patrick Chevrier

9, Le Roudier

Contact : 06 81 87 45 31

Nicole Arnaud

1, Gate Roudière

Contact : 05 57 69 12 20



Cave Coopérative de Maransin

1, Landournerie, – Tel : 05 57 49 41 07

Accueil Public :

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

<http://vignerons-isle.com/>



Geoffray Maury, Safranier

3 Le Rondier

Contact : 06-59-14-16-89

<https://www.facebook.com/Safran-du-Rondier-1468059286647316/>



Arthur Poizat, Paysagiste

Avenue des anciens combattants

Contact : 06 77 55 35 05



Centre équestre "Le Mas du Rondier"

7, Le Rondier

Contact : Goulois Pauline 06 71 64 77 76

<https://www.ecurie-lemasdurondier.org/>

Les artisans et commerçants :



Epicerie « DOVIK MARKET »

Avenue des anciens combattants

Horaires : du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures 30 et le dimanche de 7 heures à 12 heures 30.



Pizzeria « Croustill'pizza »

26 le Bourg

Contact : 05 57 40 13 87

<https://www.croustillpizza.com/>



Traiteur : Chevrier Béatrice

7, lieu-dit Landournerie

Contact : 05 57 69 03 14

<https://www.traiteur-chevrier.com/#traiteur-chevrier>



Luxury Beauty By M

Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi 9h à 15h

Contact : 06 98 30 20 42



Salon de coiffure : « L'atelier de Julie »

12, av. des anciens combattants

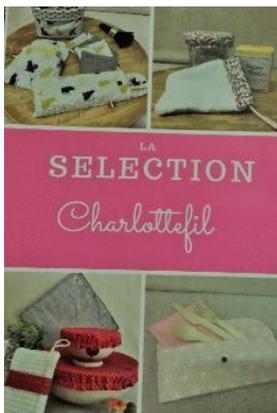
Contact : 07-85-68-51-48



Esthéticienne : « Le boudoir de Sabrina »

6, Lieu-dit Malgret

Contact : 06-19-60-92-59



Charlottefil

17, Le Bourg

Tel : 06 86 66 96 57



CDL : plantes aromatiques

37, bis le Bourg

Matériel informatique reconditionné : Ajs informatique

Vente, installation, maintenance, dépannage, conseil, ...



Jérôme AUTIER AJs informatique
Adresse : 41 le bourg

Contacts : Tel : 07 54 36 54 05

Mail : jerome@ajsinformatique.fr

<https://ajsinformatique.fr/>

Electricité



Entreprise JCB

31 lieu-dit Bourg
Tel : 05 57 69 08 49

Electricité



Guillaume Brachet

7 lieu-dit Métairie de Bas
Tel : 05 40 20 84 61



Peintre intérieur , extérieur

Mille et une couleurs

8 lieu-dit Barrail de Martinon

Contact : 06 09 57 67 78 Mail : florian.b33240@hotmail.fr



Maçonnerie, travaux publics EGBTP (SARL)

1 lieu-dit Au Poteau
Tel : 05 57 69 00 57



LM Concept Bois

Avenue des anciens combattants
Tel : 06 26 33 20 07



Jean-François Blanchet

6, Le bourg

Tel : 05 57 49 42 28



Jean-Michel Perret

1, Méaume

Tel : 05 57 69 05 06

DUPAU MARECHALERIE



Parage et ferrage de :

Cheval de selle (loisir,cso)

Poney-Cheval de trait-

Âne.

1, la sauzerade

33230 Maransin

Tél : 06-87-71-91-64

06-84-63-02-20

dupaumarechalerie@outlook.fr

TAXIS

Taxi Florence Vitoux

1, Cap Blanc

Tel : 05 57 69 02 57

TAXIS

Taxi Manon

1, bis Landournerie

Contact : 05 57 69 17 76

Notre village est riche en **savoir-faire !**

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous pouvons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet <https://maransin.fr/> et par notre bulletin communal.